

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DU
BRABANT WALLON.**

Cabinet du Président

ORDONNANCE

Nous, Sophie STERCK, Président du tribunal de première instance du Brabant wallon avons rendu l'ordonnance suivante :

Par dérogation au règlement particulier du présent tribunal établi le 21 avril 2016, disons qu', à partir du premier janvier 2018 :

- la neuvième chambre civile du tribunal de céans siègera le lundi matin de chaque semaine au lieu du vendredi et deviendra une chambre de plaidoiries.
- les affaires concernant la neuvième chambre ne seront plus introduites devant celle-ci mais devant la quatrième chambre du mardi matin.
- la première chambre civile ne siègera plus le jeudi matin mais chaque mercredi après-midi à partir de 14 heures.

Fait en Notre cabinet, au palais de justice sis rue de Soignies, 8 à 1400 Nivelles, le 7 décembre 2017.

Le Président,



S. STERCK